

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ

La politique d'intégrité

« Faire preuve d'intégrité dans ses études, c'est être responsable de la qualité du travail réalisé, être honnête dans sa préparation et respecter la communauté intellectuelle dont on fait partie en tant qu'[élève]. L'intégrité est donc une valeur fondamentale qui devrait être au cœur de tout travail scolaire.1 »

Depuis sa création en 1971, l'Institution El Yakada a adopté l'un des piliers fondamentaux pour la réussite des ses élèves : l'intégrité intellectuelle.

L'adoption de l'un des quatre programmes du Baccalauréat international (**Programme d'éducation intermédiaire 'PEI'**) vient confirmer ce socle moral et déontologique. L'exigence d'élaborer une politique d'intégrité est l'occasion propice pour tracer le processus d'application de cette politique.

1- Organisation du Baccalauréat international. Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, Genève, Peterson House, 2014, p.44.

Table de matières

Préambule :

I- Pourquoi ? Comment ? Quelles solutions ?

- a) Quelques raisons des comportements frauduleux sur le plan intellectuel :
- b) Moyens et stratégies de tricherie et fraude
- c) Comment combattre ce fléau ? Quels sont les mesures et les règlements ?

II - Les objectifs et les actions prioritaires de notre politique d'intégrité :

Sensibiliser – Corriger – Sanctionner.

- a) Sur le plan de la formation : objectifs
- b) Activités et programmes à propos de l'intégrité
- c) Sur le plan de la communication.
- d) Règlements et sanctions

III- L'intégrité intellectuelle : une responsabilité partagée.

- a) La responsabilité de l'élève
- b) La responsabilité de la famille :
- c) La responsabilité de l'Institution ELYAKADA.

Conclusion.

Préambule

Un simple clic et en un clin d'œil, des flots d'informations nous submergent sur n'importe quel sujet ou thème. Cet accès inconditionnel à la connaissance et au savoir a engendré un phénomène devenu alarmant, surtout dans le cadre scolaire et universitaire : le copier/ coller.

Dans leur majorité, les étudiants n'ont pas conscience que cet acte est un vol caractérisé et que les conséquences peuvent être graves pour leur avenir, ils sont tellement obsédés par le fait d'avoir les meilleures notes.

Pour lutter contre ce virus qui risque de toucher de très près la crédibilité des examens certificatifs et de tout type d'évaluation qu'elle soit interne ou externe ; nous nous sommes engagés par des actions concrètes inscrites dans une stratégie globale afin d'appliquer de manière opérationnelle notre politique d'intégrité.

La politique d'intégrité intellectuelle au PEI est en parfaite harmonie avec la stratégie éducative de l'Institution ELYAKADA et avec la politique d'évaluation. Elle implique tous les acteurs pédagogiques et administratifs, les élèves et les parents.

I- Pourquoi ? Comment ? Quelles solutions ?

a) Quelques raisons des comportements frauduleux sur le plan intellectuel :

- Absence d'une culture de l'intégrité chez certains jeunes ;
- Manque de volonté et d'initiative chez certaines élèves (paresse, attentisme et procrastination)
- Manque de confiance en leurs propres compétences et aptitudes
- Ignorance totale des droits d'auteurs, des règles de citation et de bibliographie.
- Préoccupation majeure : avoir les meilleures notes à n'importe quel prix sous une pression parentale et scolaire, ce qui engendre chez l'élève stress et anxiété.

b) Moyens et stratégies de tricherie et fraude

- Copier sur un camarade de classe ;
- S'appropriier le travail d'un pair (exposé, recherche, projet ...)
- Ecrire des réponses sur un bout de papier, sur une partie du corps ;
- Aider un camarade en lui facilitant la tricherie;
- Demander à un camarade ou à un adulte de faire ses devoirs ;
- S'appropriier les idées d'un auteur, d'un chercheur sans aucune référence typographique ou linguistique ;
- recopier un extrait sans guillemets ni indication de la source ;
- Copier / coller à partir de documents numériques sans citer la source ;
- Avoir recours au téléphone portable lors d'un test ou d'un examen ;
- Utiliser les smart Watch, les calculettes programmables et d'autres moyens électroniques ;
- Appropriation de programmes informatiques, d'images ou d'illustrations sans vérifier s'il y a exigence des droits d'auteurs.

c) Comment combattre ce fléau ? Quelles sont les mesures prises par l'institution El Yakada ?

Il est indéniable que ces comportements de malhonnêteté intellectuelle remettent en question les résultats certificatifs des élèves et portent préjudice à l'équité et à l'égalité des chances.

La formation et la communication sont deux mécanismes incontournables dans une stratégie de lutte contre la malhonnêteté intellectuelle, les sanctions peuvent aussi jouer un rôle dissuasif auprès des élèves.

II- Les objectifs et les actions prioritaires de notre politique d'intégrité :

- **Sensibiliser** et inciter les élèves à faire de l'honnêteté intellectuelle un mode de vie, soit sur le plan scolaire ou extrascolaire ; (affichages, capsules vidéos, activités d'apprentissage, projet personnel...)
- **Corriger** les comportements frauduleux par le biais d'actions collectives de prévention, de détection ;
- **Sanctionner** les élèves pour tout acte ou comportement frauduleux.

a) Sur le plan de la formation :

- Développer par le biais d'activités concrètes en classe et en dehors de la classe la qualité du profil de l'apprenant « intègre » ;
- créer une culture auprès de nos élèves, basée sur les principes de l'honnêteté, la persévérance et de l'intégrité intellectuelle. Former aux valeurs humaines (le respect de l'autre, la reconnaissance) ;
- stimuler les élèves et les motiver pour qu'ils adoptent un comportement conforme à l'éthique et à l'intégrité ;
- témoigner de la confiance vis à vis de nos élèves pour qu'ils assument leur responsabilité et apprennent de leur expérience ;
- apprendre aux élèves à travailler en parfaite collaboration pour améliorer leurs performances, pour cultiver l'esprit d'équipe et combattre l'esprit de la concurrence sauvage ;
- écouter les élèves afin d'anticiper activement leurs besoins et leurs difficultés pour être en mesure de leur apporter une aide appropriée ;
 - allouer une attention particulière aux discussions interactives avec les élèves, en se référant à des cas concrets et des exemples pratiques d'autonomie et d'indépendance.
- valoriser les travaux des élèves pour qu'ils puissent reprendre confiance en leurs compétences, leur montrer que leurs idées sont pertinentes afin de désacraliser les opinions des auteurs et des chercheurs, ce qui les encouragera à éviter de s'appropriier les idées d'autrui
- valoriser les idées et les opinions des élèves afin de désacraliser les opinions des auteurs et des chercheurs,
- apprendre à l'élève à réfléchir par lui-même, à cultiver l'esprit critique en l'invitant à une confrontation d'idées et d'argumentation sur divers thèmes.

b) Activités et programmes à propos de l'intégrité

- Programmation de conférences et de tables rondes autour des principes de l'intégrité intellectuelle à l'intention des élèves et de tous les acteurs pédagogiques et administratifs, avec une participation effective des parents et tuteurs ;
- activités pratiques supervisées par la bibliothécaire sur les conventions et les règlements de citations des ressources, la constitution de bibliographie ;
- organisation d'activités au sein des groupes de matières, et aussi des activités parascolaires qui développent chez l'élève les qualités du profil de l'apprenant (Chercheur, penseur, créatif et intègre) ;
- des formations spécifiques auprès des élèves afin de les doter des outils et des stratégies de la recherche (comment citer une source qu'elle soit numérique ou manuscrite, souligner les titres des

œuvres au sein d'un texte, utiliser les bas de pages pour des références bibliographiques ...) (groupe de matière langues et littérature, individus et sociétés).

☐ des formations ponctuelles qui ciblent la terminologie des différentes formes de la malhonnêteté intellectuelle afin de familiariser les élèves avec ce lexique.

c) Sur le plan de la communication

☐ Accorder une importance capitale à la communication visuelle, en se basant sur des affiches qui doivent être présentes dans les endroits stratégiques de l'établissement ; des dépliants à distribuer aux parents et tuteurs des élèves; (affichages, capsule défilée sur écran).

☐ Adopter une stratégie de communication auprès des élèves et de leurs parents :

☐ Élaborer un code d'honneur au sein des classes avec les enseignants de différentes disciplines, sous forme d'une charte d'intégrité.

☐ Organiser périodiquement des conférences et des séminaires avec des spécialistes pédagogiques et des psychopédagogues ;

☐ Tenir des discussions sur la probité intellectuelle au sein des classes,

☐ Tenir une communication périodique avec les parents d'élèves, par le biais de notes, du cahier de liaison et de portes ouvertes ;

☐ Visualiser sur le portfolio des élèves les définitions des différentes manifestations de la malhonnêteté intellectuelle (fraude- tricherie- plagiat- intégrité intellectuelle – collusion).

☐ Publier sur le tableau d'affichage et sur les pages de la revue scolaire les lois concernant les droits de la propriété intellectuelle, des droits d'auteur, publier en outre, les lois et sanctions concernant la fraude aux examens (affiches conçues par les élèves, saynètes, chants...etc.) ;

☐ Adopter une stratégie de motivation en publiant des travaux réussis d'élèves pour encourager l'excellence et l'intégrité intellectuelle,

☐ Organiser des compétitions et des manifestations culturelles qui mettent en exergue la responsabilisation des élèves ;

☐ Organiser des campagnes de lutte contre toutes les manifestations de malhonnêteté intellectuelle.

III- L'intégrité intellectuelle : une responsabilité partagée

a) La responsabilité de l'élève :

L'élève doit être conscient de la gravité de son geste et des conséquences sur son cursus scolaire, voire sur son avenir. Il est obligé de respecter les clauses de la politique d'intégrité adoptée par l'Institution El Yakada, ce qui lui intime les obligations de :

❖ L'élève est appelé à vérifier la fiabilité des sources qu'il utilise, et surtout des sites internet non sécurisés et non crédibles ;

- ❖ Ne jamais s'adonner à la tricherie sous toutes ses formes (précédemment citées / voir aussi les annexes) ;
- ❖ L'élève doit lors de l'exécution de ses travaux et projets, citer les sources documentaires qu'il consulte, les auteurs dont il s'inspire sans paraphraser. Il lui est possible de se référer en utilisant différents procédés linguistiques : « *selon l'écrivain tel d'après l'expert en statistique... en se référant au quotidien ...etc.* » ou typographiques. « *bas de pages, numérotation en index...etc.* »
- ❖ L'élève doit apprendre et appliquer les conventions bibliographiques selon les spécificités des groupes de matières.

L'élève doit s'approprier la politique d'intégrité qui devient la sienne, c'est-à-dire, un comportement dans sa vie scolaire et professionnelle.

b) La responsabilité de la famille :

Le constat concernant les parents et les tuteurs des élèves :

- Faiblesse d'un suivi du processus d'apprentissage de leurs enfants, l'unique préoccupation de la majorité sont les bonnes notes et les meilleurs scores.

- L'Institution El Yakada a renforcé dans cette perspective une campagne de sensibilisation auprès des parents d'élèves, surtout au niveau de la PEI 1 :

Le contenu est diffusé grâce à des dépliants, des chartes d'intégrité dûment signées par les parents.

- Les parents sont aussi appelés à accompagner leurs enfants dans cette prise de conscience de la dangerosité du plagiat et de la fraude.

- Quand un élève viole les règles de l'intégrité stipulée par l'Institution El Yakada (document déjà signé par les parents et tuteurs des élèves), ses parents sont avisés pour qu'ils prennent part à la décision de l'institution.

c) La responsabilité de l'Institution ELYAKADA.

Quand la formation et la communication ne dissuadent pas certains élèves qui persistent à se comporter d'une manière frauduleuse et malhonnête, **la sanction devient l'unique solution pour corriger de tels comportements.** Nous avons prévu dans notre stratégie un arsenal de sanctions qui varient selon la gravité de l'acte de fraude ou de plagiat commis par l'élève.

L'Institution El Yakada a prévu des mesures qui s'adaptent aux différents cas et au degré de la gravité de l'acte frauduleux.

- Un simple avertissement de la part de l'enseignant de la matière sujette à **un acte de plagiat ou de fraude. Cet avertissement oral ou écrit se limite à la classe, entre l'enseignant et**

l'élève. L'objectif de cette stratégie est de responsabiliser l'élève, d'attirer son attention sur l'inconvenance de son comportement, il l'incite à prendre conscience des risques qu'il encourt s'il transgresse les règles de l'intégrité.

- Si l'élève persiste, et est pris en flagrant délit de fraude, lors des examens, de préparation de projets ou de présentation d'exposés, son travail sera ignoré, avec un avertissement écrit, inclus dans son dossier, en plus d'un engagement signé par ses parents ou tuteurs. C'est un conseil de discipline qui doit prendre de telles décisions, (**Avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe.**)

- Les cas les plus graves : récidive, surtout quand l'élève ne prend nullement conscience de la gravité de son acte et est convaincu que **plagier et frauder est un droit acquis**, surtout lors des examens certificatifs, l'élève risque le renvoi de l'établissement et peut être privé du droit de passer l'examen, donc de passer au niveau scolaire supérieur.

Le règlement intérieur comprend tous les types de sanctions prévus en cas de plagiat.

Conclusion :

L'intégrité intellectuelle est le socle dans tout processus de formation. L'Institution El Yakada et tout au long de ces 50 ans d'existence dans le champ éducatif a toujours mis en exergue cette valeur auprès de ses élèves et de tous les acteurs pédagogiques et administratifs, en insistant sur un partenariat effectif avec les familles. La mise en œuvre du programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International (PEI) renforce sa stratégie et sa politique de l'intégrité.

L'application de la politique d'intégrité au sein de notre institution nous offre l'opportunité de former des élèves **intègres et adhérents à l'honnêteté**, des élèves qui savent en volant les idées des autres, on vole leur travail, leurs efforts, leur propriété privée. Ils apprennent à être reconnaissants aux efforts intellectuels d'autrui. Cette reconnaissance et ce respect les conduiront de manière progressive à plus d'autonomie et d'exercice d'esprit critique. Ils apprendront à avoir plus confiance en eux-mêmes, en leurs idées, en leur créativité. Et de ce fait, ils deviendront des citoyens qui se sentent capables de produire eux aussi de l'originalité et de la richesse intellectuelle.

Annexes

1- Terminologie

Voici les définitions de certains termes utilisés dans cette politique. Les définitions sont tirées des documents :

- « *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du diplôme* »
(Brochure pour les élèves)

- « *L'intégrité en milieu scolaire du Programme du diplôme (version août 2009)* ».

| Comportements à bannir | Comportements à encourager |
|---|---|
| Collusion : La contribution d'un élève à une fraude en autorisant qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme le sien pour l'évaluation. | Honnêteté académique : L'ensemble des valeurs, des principes et des habiletés qui font la promotion du respect de la personne, de ses idées, de ses créations et qui promeuvent l'intégrité personnelle. |
| Mauvaise conduite : Tous les comportements ou les actions qui amènent les élèves à commettre une fraude ou un manque de respect pour la propriété intellectuelle de quelqu'un. Ces comportements peuvent inclure le plagiat, la collusion, la reproduction de travail, la tricherie, mais cette liste n'est pas exhaustive. | Propriété intellectuelle : Toutes formes d'expression intellectuelle et créative qui peuvent ou non être déposées officiellement sous forme de brevets, de modèles déposés, de marques déposées et/ou répondants aux normes des droits d'auteur ou au droit moral. |
| Plagiat : Présenter, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne comme le sien sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes. Sans indication claire et sans citation des sources, l'utilisation de matériel traduit est également considérée comme un cas de plagiat. | Citation des sources : l'élève est obligé de citer l'auteur, l'ouvrage ou la source numérique dont il s'est inspiré pour un exposé ou un projet. |
| Reproduction de travail : Présenter un même travail pour différentes composantes de l'évaluation et/ou différentes exigences requises pour l'obtention du diplôme. | Travail authentique : Travail basé sur les idées originales de l'élève et produit par l'élève dans lequel l'élève reconnaît de manière adéquate les idées ou les travaux d'autres auteurs que lui-même. |
| Tricherie : Un comportement qui procure un avantage déloyal à un élève qui l'adopte ou qui peut affecter les résultats d'un autre élève. | Loyauté : un terme qui exprime sa conformité à la loi. Il est permis de se faire aider par un camarade de classe, par un enseignant ou un proche pour préparer un examen, un exposé ou un projet, cela ne signifie nullement qu'il est obligatoire de faire ses devoirs et ses travaux scolaires par soi-même. |
| - Amener du matériel non autorisé dans la salle d'examen (que l'élève s'en serve ou non); - agir pour nuire à soi-même ou aux autres élèves pendant les examens en perturbant le déroulement; | - Tout matériel dangereux, aidant à la tricherie ou perturbateur doit être banni de la salle de classe ; |

2 - Exemple de la manière d'utiliser un texte original : Vous désirez utiliser le texte suivant :

« Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes».

| Ce qui est acceptable | Acceptable parce que... |
|---|--|
| Selon Brodie, «Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral.» (Brodie 1991 : 3) | L'extrait est placé entre guillemets et la source est citée. |
| Comme le rappelle Brodie (1991 : 3), de plus en plus de femmes occupent des postes dominés par les hommes et «l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.» | En deux phrases, l'essentiel de l'idée de l'auteure a été exprimé en des termes différents. Ce qui est emprunté textuellement à l'auteure est placé entre guillemets. La source est citée. |
| Selon Brodie (1991 : 3), même si les femmes accèdent de plus en plus à des postes jadis dominés par les hommes, elles demeurent très sous-représentées dans le domaine de la politique. | L'idée est résumée en des termes autres que ceux de l'auteure (bonne paraphrase). L'auteure et son œuvre sont cités. |
| Ce qui est inacceptable « Les mots en caractères gras sont ceux du texte –source » | Inacceptable parce que... |
| Même si les femmes représentent partout plus de la moitié de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes. | L'extrait a simplement été recopié, sans guillemets ni indication de source. |
| Même si les femmes constituent plus de 50% de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement aperçue dans le domaine électoral. Cependant, même si, depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes qui étaient dominés par les hommes, il demeure qu'il est très difficile pour les femmes canadiennes d'accéder à des postes législatifs. | Les mots sont changés, mais les idées sont empruntées et il n'y a aucune référence. On ne peut simplement remplacer les mots par des synonymes. |
| Même si les femmes représentent plus de 50% de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. En fait, c'est dans le domaine électoral que la domination des hommes se fait davantage sentir. Cependant, même si depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes traditionnellement réservés aux hommes, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la plupart des Canadiennes (Brodie, 1991 :3). | Même si l'auteure, son œuvre et les pages sont indiquées, les mots en caractères gras sont ceux de l'auteure et ils ne sont pas placés entre guillemets. |

3 - Cas types de fraudes, de tricherie et de plagiat.

Voici une classification¹ : des cas types de fraude, de tricherie et de plagiat. Cette classification n'est pas exhaustive, étant donné la créativité des plagiaires et des tricheurs...

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| En amont de l'évaluation | 1- La récupération du sujet avant l'évaluation | Récupérer un brouillon du sujet (par exemple dans une poubelle), détourner une copie du sujet dans l'imprimante ou intercepter une copie du sujet dans le courrier du professeur <ul style="list-style-type: none"> - Voler le sujet dans les effets personnels d'un professeur (à la pause, dans le sac du professeur, dans le bureau du professeur, photo de l'examen avec un cellulaire, etc.) - Pirater le sujet sur un support informatique (ordinateur, courriel, etc.) - Lire directement le sujet sur l'écran d'ordinateur du professeur - Intercepter des échanges oraux entre professeurs impliqués dans la conception d'un sujet |
| Pendant l'évaluation | Le plagiat | Copier un passage sans mettre de guillemets ou sans citer la source (Internet, ouvrage, etc.) <ul style="list-style-type: none"> - Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses mots, mais en omettant d'en indiquer la source - Traduire partiellement ou entièrement un texte sans en donner la source - Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien, et ce, même si cette personne n'a donné son accord - Se procurer (ou acheter) un travail sur le Web |
| | Le copiage traditionnel | Regarder sur la copie de son voisin <ul style="list-style-type: none"> - Récupérer le brouillon d'un autre étudiant à son insu - Récupérer un corrigé de l'examen parce qu'il a été distribué précocement par le professeur |
| | Avec outils technologiques | Échanger des réponses avec d'autres étudiants de la classe à l'aide d'appareils technologiques (téléphone, calculatrice, lecteur MP3) – Récupérer des réponses déposées sur un réseau pendant un examen sur ordinateur – Consulter des sites Internet qui offrent des réponses (en classe ou pendant une sortie aux toilettes) – Recevoir des réponses fournies par un complice à l'extérieur au moyen d'un téléphone intelligent (en classe ou pendant une sortie aux toilettes) <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrer un travail ou des notes de cours et en faire l'écoute sur un lecteur MP3 |
| | L'utilisation de matériel non autorisé « Antisèche » | Antisèche traditionnelle (sur papier, sur les vêtements, sur une partie du corps, etc.) <ul style="list-style-type: none"> - Antisèche électronique (calculatrice, lecteur MP3, téléphone cellulaire, etc.) |
| | Les manuels, livres et notes de cours interdits. | Documents de cours non autorisés dissimulés en classe ou dans une autre salle à proximité <ul style="list-style-type: none"> - Falsifier des documents de cours (par exemple, ajouter des notes manuscrites dans un document de cours) |
| | La fraude avec complice | Substituer un candidat pour la passation de l'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Permuter des copies (dans ce cas, l'un des deux étudiants sort pendant) - Remettre une copie rédigée par un complice extérieur et recueillie pendant une sortie aux toilettes - Échanger un brouillon avec un collègue |
| | La multiplication des copies | Dans le cas d'un examen fait sur l'ordinateur, remettre plusieurs fois la même copie (avec des petites modifications) en prenant soin de changer le nom sur les exemplaires |
| Après l'évaluation | La copie perdue | Ne pas remettre volontairement sa copie à la fin d'un test et accuser le professeur d'être responsable de la perte |

| | | |
|--------------------|---------------------------|--|
| uati on | La falsification de notes | Reproduire en tout ou en partie un document fourni par l'école (diplôme, relevé de notes, attestation de présence, etc.) |
|--------------------|---------------------------|--|

Terminologie : lexique afférant aux différents types de comportement frauduleux.

- Les définitions sont tirées des documents « L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du diplôme » (brochure pour les élèves) et

- **Collusion** : La contribution d'un élève à une fraude en autorisant qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme le sien pour l'évaluation.

- **Honnêteté académique** : L'ensemble des valeurs, des principes et des habiletés qui font la promotion du respect de la personne, de ses idées, de ses créations et qui promeuvent l'intégrité personnelle.

- **Mauvaise conduite** : Tous les comportements ou les actions qui amènent les élèves à commettre une fraude ou un manque de respect pour la propriété intellectuelle de quelqu'un. Ces comportements peuvent inclure le plagiat, la collusion, la reproduction de travail, la tricherie, mais cette liste n'est pas exhaustive. D'autres comportements ne figurant pas dans cette liste peuvent être jugés par l'École du Carrefour comme des cas de mauvaise conduite.

- **Plagiat** : Présenter, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne comme le sien sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes. Sans indication claire et sans citation des sources, l'utilisation de matériel traduit est également considérée comme un cas de plagiat.

- **Propriété intellectuelle** : Toutes formes d'expression intellectuelle et créative qui peuvent ou non être déposées officiellement sous forme de brevets, de modèles déposés, de marques déposées et/ou répondants aux normes des droits d'auteur ou au droit moral.

Reproduction de travail : Présenter un même travail pour différentes composantes de l'évaluation et/ou différentes exigences requises pour l'obtention du diplôme.

Travail authentique : Travail basé sur les idées originales de l'élève et produit par l'élève dans lequel l'élève reconnaît de manière adéquate les idées ou les travaux d'autres auteurs que lui-même.

Tricherie : Un comportement qui procure un avantage déloyal à un élève qui l'adopte ou qui peut affecter les résultats d'un autre élève. Voici quelques exemples de comportements préjudiciables (la liste n'est pas exhaustive).

- amener du matériel non autorisé dans la salle d'examen (que l'élève s'en serve ou non);

- falsifier les notes sur un relevé de note ou sur un bulletin.

Bibliographie

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. Règlement général du programme d'éducation intermédiaire, Cardiff, 2014, p. 14. 5. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. Intégrité en milieu scolaire, Programme du diplôme, Cardiff, 2009, p. 2-3. Cahier d'accompagnement pour le projet personnel

UNIVERSITÉ D'OTTAWA. Attention au plagiat! C'est facile et tentant, 2010, p.3-4. 9. Janine BRODIE et Célia Chandler, Les femmes et le processus électoral au Canada, Toronto, Dundern Press, 1991, p.3-4

Classification réalisée à partir de la recension effectuée par François Guénard dans La fabrique des tricheurs. La fraude expliquée au ministre, aux parents et aux professeurs, Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2012. 2 Normes de présentation des travaux écrits, Québec, Cégep de Ste-Foy, 2008. « **L'intégrité en milieu scolaire du Programme du diplôme** (version août 2009) ».